



Livret de l'étudiant·e 2019-2020

NIVEAU MASTER 2

MENTION : Droit comparé

Parcours Théorie et Analyse du droit

Version provisoire

Sous réserve de vote en CFVU

UFR de Droit et sciences politiques
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



L'Université
Paris Nanterre
s'engage pour
le recyclage
des papiers.



ufr-dsp.parisnanterre.fr



Université
Paris Nanterre
● UFR DSP

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	5
UNIVERSITE	5
UFR	5
FORMATION	5
SERVICES NUMERIQUES	7
EMAIL UNIVERSITAIRE	7
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	7
CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020	8
MAQUETTE DU DIPLOME MASTER 2 DROIT COMPARE PARCOURS THEORIE ET ANALYSE DU DROIT SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	9
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2 DROIT COMPARE PARCOURS THEORIE ET ANALYSE DU DROIT SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	11
BIBLIOGRAPHIE	17
BONUS AUX DIPLOMES	23
STAGES	23
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	24
MODALITES GENERALES	24
MODALITES SPECIFIQUES	24
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	24
DELIVRANCE DU DIPLOME	24
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	25
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	29

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entoure, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une universitas au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

La direction de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Perspectives et Débouchés

La formation associe juristes, aussi bien que publicistes que privatistes, sociologues et historiens. Elle vise à fournir aux étudiants des outils d'analyse et de compréhension du droit et des systèmes normatifs en privilégiant une approche centrée notamment sur les pratiques de la norme juridique et le fonctionnement du langage juridique.

Cette formation entend également renforcer les aptitudes des étudiants à mobiliser les ressources de disciplines trop rarement conjuguées dans nos enseignements, et qui peuvent être parfaitement complémentaires si on les met toutes trois au service d'une analyse des objets du droit et du raisonnement juridique.

Ce programme s'adresse particulièrement aux étudiants juristes désireux d'approfondir leurs études par une approche théorique et philosophique de leurs méthodes et de leurs objets, et à ceux surtout qui souhaitent entreprendre une thèse de doctorat dans l'une des disciplines du droit avec toutes les bases théoriques et méthodologiques que peuvent leur fournir au surplus la philosophie et l'histoire.

Cette année diffère par des enseignements méthodologiques (en particulier la méthodologie historique) et par une plus grande importance accordée à la recherche personnelle. Les postes ou les débouchés à l'issue de cette formation peuvent être les secteurs du Barreau, Conseil, Enseignement, Recherche, Magistrature, Fonction publique ou tous les concours de catégorie A.

Conditions d'Accès

Aux étudiants ayant satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances du master 1, d'autre part à des étudiants ayant obtenu un master 1 avec une autre mention, à condition qu'ils possèdent des connaissances équivalentes, enfin à des étudiants de philosophie, à condition qu'ils puissent faire la preuve d'une culture juridique de base. Pour ces trois catégories d'étudiants, il sera procédé à un examen du dossier suivi d'un entretien avec la commission de sélection.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

UFR

Direction de l'UFR :

Directrice de l'UFR : Florence BELLIVIER (fin de mandat au 30 septembre 2019)

- Direction adjointe de l'UFR : renouvellement après nouvelle élection de la direction
 - relations internationales :
 - insertion professionnelle :
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Isabelle SOKOLOWSKI, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Secrétariat de la formation :

NANTERRE :

Olympia COQ-VEYSSI

@ : olympia.coq-veyssi@parisnanterre.fr

Bâtiment F – Bureau 139 bis

Tél. :01-40-97-77-30

EHESS :

Julie LALLEMANT – julie.lallemant@ehess.fr

Responsable(s) de la formation :

M. LE PILLOUER Arnaud
Paris Nanterre (UPN)

M. Rainer Maria Kiesow,
Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales

M. Jean-Louis Halpérin,
Professeur à l'École Normale Supérieure

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire>.

**MAQUETTE DU DIPLOME MASTER 2 DROIT COMPARE PARCOURS THEORIE
ET ANALYSE DU DROIT SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2**

SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	COEF	ECTS	Sessions 1 et 2	
UE FONDAMENTALE				3	13.5	Nature	Durée
-Genèse du droit de l'Eglise : les canons (3JTA9002) Ou -L'Europe : valeurs et identités (3JTA9001)	Cours Cours	36h	Mme NEMO-PEKELMAN M.DAVY	1	4.5	Oral ou écrit	20mn
-Histoire des transformations des ordres juridiques (3JTA9004)	Cours	20h	M. HALPERIN	1	4.5	Oral	20mn
-Théorie générale du droit (3JTA9003)	Cours	20h	M. MILLARD	1	4.5	Oral	20mn
UE COMPLEMENTAIRE				2	6	Nature	Durée
<u>2 au choix :</u>							
-Analyse critique du droit (3JTA0004)	Séminaire	20h	M. LE PILLOUER	1	3	Oral	20mn
-Normativité administrative – une histoire de l'obéissance (EHESS) (3JTA9006)	Séminaire	20h	M. NAPOLI	1	3	Oral	20mn
-Théorie des droits fondamentaux (3JTA9000)	Séminaire	20h	Mme CHAMPEIL-DESPLATS Mme GIRARD	1	3	Oral	20mn
-Théorie du droit international (3JTA0006)	Séminaire	20h	M. COUVEINHES-MATSUMOTO	1	3	Contrôle Continu	20mn
-EUCLID – Clinique du droit (3JTA9009)	Séminaire	20h	Equipe enseignante	1	3	Soutenance	30mn

SEMESTRE 2	Nature	Durée	Enseignant	COEF	ECTS	Sessions 1 et 2	
UE FONDAMENTALE				3	13.5	Nature	Durée
-Théorie de la norme (EHESS) (3JTA0003)	Cours	20h	M. CAYLA	1	4.5	Oral	20mn
-Théorie générale du droit 2 – Raisonnement (3JTA0001)	Cours	20h	Mme CHAMPEIL- DESPLATS	1	4.5	Oral	20mn
-Théorie de l'ordre juridique (EHESS) (3JTA0002)	Cours	20h	M. KIESOW	1	4.5	Oral	20mn
UE COMPLEMENTAIRE				2	6	Nature	Durée
<u>2 au choix :</u>							
-Lectures juridiques (3JTA9007)	Séminaire	20h	M. CAYLA M. KIESOW	1	3	Oral	20mn
-Théorie constitutionnelle	Séminaire	20h	M BELLIVIER M. KIESOW	1	3	Oral	20mn
-Sociologie du droit (3JTA9005)	Séminaire	20h	Mme ISRAEL	1	3	Oral	20mn
MEMOIRE (SEMESTRES 1 ET 2)				2.5	21		
-Séminaire de méthodes (3JTA9008)	Séminaire	20h (4h+16 h)	M.HALPERIN M.LE PILLOUER	1	10.5		
-Soutenance (3JTA0008)				1	10.5	Soutenance	30mn

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2 DROIT COMPARE PARCOURS THEORIE ET ANALYSE DU DROIT SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

M2 – Semestre 1

UE Fondamentale

3JTA9002	Genèse du droit de l'Eglise : les canons	Volume horaire 20 h	C. NEMO PEKELMAN
<p>Le XXI^e siècle devait être religieux, et certes, il l'est. Pas un jour ne passe sans que l'actualité la plus brûlante ne soit liée aux religions, et notamment l'islam. Afin de décrypter ce phénomène dont l'épicentre est constitué par les liens incestueux qu'entretiennent la religion, le politique et le droit sans tomber dans les propos de circonstances, l'emploi d'une méthodologie rigoureuse est indispensable. Il est impératif d'examiner les religions « de l'intérieur », en s'appuyant sur leur propre grille de lecture du monde, de la société et des hommes, en prenant en compte leurs fondements et leurs repères spécifiques, en un mot leur « règle du jeu ».</p> <p>L'étude parallèle du christianisme et l'islam – deux religions monothéistes sensiblement différentes l'une de l'autre – constitue la trame de ce cours. La première partie s'intéresse aux genèses respectives de ces croyances en insistant à chaque fois sur leurs dimensions textuelle historique et doctrinale. La deuxième partie évoque l'« exception chrétienne » fondée sur le « Rendez à César » qui met en place une distinction, selon nous théorique, entre l'État et l'Église. La troisième partie analyse l'absence d'une telle séparation au sein de l'islam qui tient bien moins au politique qu'au droit.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	. Examen écrit (1h30) : Répondre de façon structurée à deux ou trois questions de cours.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Examen oral (20 minutes) : Préparation d'un sujet de cours tiré au sort (10 mn), exposé oral (10 mn).		

3JTA9001	L'Europe, valeurs et identités”: Identité des peuples et origine des droits au Moyen Âge	Volume horaire 20 h	Gilduin DAVY
<p>À la période médiévale, comme à d'autres époques de l'Histoire humaine du reste, la loi est un vecteur fondamental d'identité des peuples. C'est ce que va s'attacher à analyser cet enseignement, à travers les données que nous révèlent les sources du X^e au XIII^e siècle (<i>corpus</i> juridique mais aussi sources narratives, récits d'origines, épopée et sagas) et les travaux qui les ont exploitées à des époques plus récentes.</p> <p>Le champ d'exploration se limitera, pour l'essentiel de cet enseignement, à l'espace normand, et plus spécialement au duché de Normandie et à la sphère islando-norvégienne. La logique de cet espace n'est pas fortuite tant les cultures normandes et nordiques ont parfois marché de conserve au Moyen Âge et ont souvent été appréciées collectivement à la période moderne.</p> <p>Dans la Normandie de l'an Mil en effet, est apparue une idéologie officielle de la communauté normande campée autour d'une histoire mythifiée, celle des premières lois duciales. Ont alors été jetés des <i>topoi</i> qui formeront le socle de l'identité provinciale jusqu'à la Révolution française, et même au-delà. Des fameuses « lois de Rollon » seront même tirées puis modélisées diverses interprétations de la « constitution primitive », thème particulièrement en vogue dans les dernières années de l'Ancien Régime.</p> <p>Une approche analogue est encore visible dans un autre espace géographique, la Scandinavie médiévale. Dans les sources danoises et plus encore islando-norvégiennes, le récit de l'édiction des premières lois illustre, là encore, à la fois l'instauration d'un ordre (social, public...) et la prise de conscience d'un élément fédérateur du groupe. L'appartenance à ce dernier est ainsi liée à la conscience de la soumission commune à un droit originel. À la nuance près que les sources nous livrent ici non pas un mais deux modèles dominants : celui, romanisant, du prince législateur (c'est le cas dans les gestes danoises et les sagas royales norvégiennes) et celui, plus original, de la loi prise comme produit de la communauté toute entière (c'est le cas de la « République d'Islande »). À la fin du XIII^e siècle cependant, ces deux modèles entrent en opposition lorsque le roi de Norvège place sous sa coupe la communauté islandaise.</p> <p>Il n'en demeure pas moins que les sources islandaises, composées avant comme après l'avènement de cette « Grande nuit », ont souvent été prises comme le témoignage relativement fiable de la culture juridique viking (donc commune aux Normands de la Seine et aux Hommes du Nord) et, plus encore, comme celui de l'ancienne germanité (ce que d'aucuns appellent le « prédroit »). C'est de cette croyance qu'à la période moderne, certains historiens (Montesquieu ou Mallet pour ne citer qu'eux, avant Augustin Thierry au siècle suivant) ont jeté les bases d'une mythologie politique laissant voir le « Nord » comme le berceau des libertés !</p> <p>L'objet de cet enseignement sera donc de déterminer de quelle manière naît ce processus identitaire, à travers une</p>			

perspective anthropologique, historique et juridique, d'envisager comment la loi se révèle sa clé de voûte, et d'apprécier comment, par le relai de l'historiographie, il a pu évoluer à travers les siècles.
Trois temps rythmeront les séances de cet enseignement : celui de la propédeutique où seront posées, à la lumière de traditions réputées barbares, les connaissances historiques et anthropologiques en matière « d'ethnogenèse juridique » ; celui des problématiques, où seront étudiées les traditions normandes et nordiques à travers ce que l'on sait de la construction de leurs systèmes juridiques respectifs ; enfin celui des projections où seront jetées quelques pistes de réflexions sur l'exploitation du « mythe des hommes du Nord » dans l'historiographie juridique des XVIII^e et XIX^e siècles.

Modalités de contrôle

Contrôle continu	Participation continu et écrit
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral, 20 mn.

3JTA9004	Histoire des transformations des ordres juridiques (Métamorphoses des ordres juridiques)	Volume horaire 20 h	Jean-Louis HALPERIN
-----------------	---	----------------------------	----------------------------

Le cours "métamorphoses des ordres juridiques" aborde chaque année un thème différent d'histoire du droit en relation avec la théorie du droit. En 2015-2016, il portait sur l'histoire du *common law* en Angleterre du Moyen Age à nos jours pour voir comment s'est développée une littérature plus ou moins théorique sur le droit dans les îles Britanniques et quelles sont les tensions ou les points de rapprochement avec les théories du droit du continent européen, notamment les théories positivistes développées à partir du XIX^e siècle.

Œuvres au programme et/ou Bibliographie

Modalités de contrôle

Contrôle continu	Oral 20 mn
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 20 mn

3JTA9003	Théorie générale du droit	Volume horaire 20 h	Eric MILLARD
-----------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------

Le cours poursuit comme objectif de présenter les principaux courants de la théorie générale du droit à travers les différentes réponses apportées par les philosophes et théoriciens du droit aux « grandes questions » qui animent la théorie générale du droit. Une théorie sera cependant favorisée pour permettre une compréhension globale et unitaire : le réalisme génois/nanterrois

Modalités de contrôle

Contrôle continu	Oral 20 mn
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 20 mn

UE Complémentaire

3JTA0004	Analyses critiques du droit	Volume horaire 20 h	M. LE PILLOUER
Ce séminaire consiste à interroger la notion même de « neutralité » en droit, afin d'examiner ses diverses significations selon les contextes dans lesquels elle est mobilisée. Il s'agira de se pencher plus spécifiquement sur une controverse doctrinale ou théorique spécifique, afin de déceler chez ses protagonistes leur conception propre de la neutralité scientifique.			
Contrôle continu	Dans la partie du séminaire animée par Arnaud Le Pillouer, les étudiants sont invités à présenter oralement divers textes qui abordent, sous des angles différents, la question de la neutralité. Cet exposé, souvent collectif, donne lieu à une note, qui compte pour 50% de la note du séminaire. À la fin du semestre, un exercice sur table d'une heure est proposé, qui lui aussi est noté (et qui compte pour 50% de la note du séminaire).		
Contrôle dérogatoire et session 2	Un exercice sur table d'une heure.		

3JTA9006	Normativité administrative	Volume horaire 20 h	M. NAPOLI
Descriptif : *Les cours ont lieu à l'EHESS et par un enseignant de l'EHESS			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral 20 mn		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 20 mn		

3JTA9000	Théorie des droits fondamentaux	Volume horaire 20 h	Mme CHAMPEIL-DESPLATS Mme GIRARD
Analyse des grandes questions théoriques concernant droits fondamentaux telles que discutées dans la littérature internationales et contemporaine de la théorie et de la philosophie du droit. Dans cette perspective, il s'agit d'initier l'étudiant :			
a) aux évolutions contemporaines de la pensée des fondements des droits fondamentaux ;			
b) à l'analyse des fonctions de ces droits fondamentaux dans les systèmes juridiques (notamment leur compatibilité avec le concept de démocratie), dans l'argumentation juridique et dans les interactions entre systèmes normatifs ;			
c) aux raisons et aux enjeux des récents glissements terminologiques relatifs à la dénomination elle-même du champ : droits de l'homme, libertés publiques, droits humains ou droits fondamentaux... ? ;			
d) à la pensée de l'effectivité des droits fondamentaux. Quelles sont les conditions de possibilités de l'effectivité des droits fondamentaux ? Comment les acteurs règlent-ils les conflits entre droits fondamentaux ?			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	participation + oral/écrit, 20 mn		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 20mn		

3JTA0006	Théorie du droit international (Les justifications du Droit en vigueur par les théories du Droit)	Volume horaire 20 h	Florian COUVEINHES-MATSUMOTO
Le cours consiste à rechercher quelles positions sur le Droit en vigueur à leur époque Hans Kelsen, Alexandre Kojève et Friedrich Hayek ont adopté, en les justifiant par leurs théories du Droit respectives, et quelles ont été les positions qui ont été défendues par la suite sur la base de leurs théories du Droit. On pense ainsi éclairer les choix éthiques, arguments clefs et représentations déterminantes de certaines des principales orientations du Droit en vigueur dans les États européens contemporains.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Commentaire de texte(s) de 4h.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Commentaire de texte(s) de 4h.		

3JTA9009	-EUCLID – Clinique du droit Module Théorique (sem 1) Module Pratique (sem 2)	Volume horaire 20 h	Anne DANIS-FATOME Charlotte GIRARD Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ
<u>Module Théorique (15h)</u> S'inspirant d'expériences méthodologiques éprouvées à l'étranger, on cherchera à réaffirmer la responsabilité sociale qu'a l'Université de s'assurer que les juristes qu'elle forme ont conscience de l'importance et des effets sociaux des formes, concepts et procédures juridiques. Les 5 séminaires du Module Théorique de 3 heures s'articuleront autour des thèmes suivants au premier semestre : « L'approche critique du droit : une posture théorique et pratique », « L'effectivité et l'efficacité du droit », « Une introduction à la critique féministe du droit », « Une introduction à la Critical Race Theory ». Ces séminaires se concluent par une épreuve d'exposé-discussion avec l'équipe pédagogique organisée aux fins d'évaluation.			
<u>Module Pratique (30h)</u> Cœur du projet de création d'une Clinique du droit à Nanterre, les étudiants et étudiantes d'EUCLID assistent les partenaires de la clinique dans la préparation, la mise en état et le suivi d'un dossier (mémoire d'amicus curiae, préparation d'une tierce intervention devant une juridiction nationale ou internationale, consultation sur une question de fond ou de procédure...) Cette prestation se conclut par la remise des travaux aux partenaires lors d'une cérémonie de restitution en juin de chaque année.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	La note finale est la moyenne d'une note d'exposé-discussion organisé de manière collective devant jury à l'issue du premier semestre et d'une note attribuée à l'issue du module pratique consistant en un mémoire produit à partir de la prestation réalisée dans un cadre professionnel avec supervision universitaire au bénéfice de nos partenaires tout au long du second semestre.		
Contrôle dérogatoire et session 2			

M2 – Semestre 2

UE Fondamentale

3JTA0003	Théorie de la norme (EHESS)	Volume horaire 20 h	Olivier CAYLA
Descriptif *Les cours ont lieu à l'EHESS et par un enseignant de l'EHESS			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu			
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JTA0001	Théorie générale du droit 2 - Raisonnement	Volume horaire 20 h	Véronique CHAMPEIL- DESPLATS
Reconstruction historique des modes de raisonnement en droit : Logique et droit (Les relations logique et droit : aspects généraux ; Les raisonnements logiques et pseudo-logiques. ; Le syllogisme juridiques et ses déconstructions Image, analogie et métaphore Les ressorts argumentatifs des controverses juridiques Les « méthodes » de l'interprétation			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Participation et présentation d'un dossier approfondissant un point du cours		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 20 mn		

3JTA0002	Théorie de l'ordre juridique	Volume horaire 20h	Rainer Maria KIESOW
Et si la théorie du droit avait commencé en Suisse, dans une bibliothèque suisse, la bibliothèque de Friedrich Nietzsche, quand ce dernier lisait et annotait scrupuleusement les premiers ethnologues et anthropologues comparatistes allemands du droit – et si, donc, la théorie du droit, en s'attaquant à la fabrique du droit de tous les jours, avait constitué le stade le plus embryonnaire du nihilisme juridique, soit du droit en particules ? Il s'agira dans ce séminaire – de théorie de l'ordre du droit justement – de réfléchir à ce qu'on pourrait appeler l'éclatement du droit, cet éclatement se manifestant dans les codes, doctrines et jurisprudences qui ne cessent de proliférer. *Les cours ont lieu à l'EHESS.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral 20 mn		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 20 mn		

UE Complémentaire

3JTA9007	Lectures juridiques	Volume horaire 20h	Olivier CAYLA Rainer Maria KIESOW
<p>Le contrat, la propriété, l'amour, la violence, la douleur : quelles sont leurs limites ? À moins qu'il n'en faille point ? La société et son droit, que doivent-ils permettre ? Léopold Sacher-Masoch, le Marquis de Sade, Choderlos de Laclos et leur œuvre, ainsi que leur postérité dans les arrêts des Cours de justice européennes, ou encore dans la théorie contractuelle de Gilles Deleuze forment la matière de cet enseignement.</p> <p>*Les cours ont lieu à l'EHESS.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	20 minutes orales		
Contrôle dérogatoire et session 2	20 minutes orales		

3JTA0005	Théorie constitutionnelle (L'Etat de droit face au terrorisme)	Volume horaire 20h	M BELLIVIER M. KIESOW
<p>La "Théorie constitutionnelle" est remplacé par "L'arsenal du juriste": Bien que, par le droit, des hommes soient encore mis à mort, le droit est la guerre civilisée. Ce sont les armes des juristes qui sont l'objet de ce séminaire dans lequel on visitera les lieux de planification, construction, fabrication, réparation, préservation du droit, ces dépôts de l'expérience juridique, qui forment l'arsenal du juriste. S'y trouvent des lois, des doctrines, des livres, des articles, des films, des histoires, des architectures, des arts et métiers. On présentera, discutera, critiquera ces armes dans le but de faire comprendre ce qu'est un juriste ou ce qu'il devrait être - normativité oblige. L'arsenal sera mis en scène à l'EHESS et à l'Université de Nanterre.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral/écrit		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral/écrit		

3JTA9005	Sociologie du droit	Volume horaire 20h	Liora ISRAËL
<p>Ce séminaire vise à analyser la manière dont différents acteurs (victimes, mis en cause, magistrats, avocats, experts et témoins, journalistes, public, juristes) investissent ou critiquent les dispositifs judiciaires, en pratique et en théorie. Une attention particulière sera portée à la manière dont le recours au procès s'articule avec d'autres manières de traiter des souffrances, des conflits, ou des écarts aux normes : procédures d'indemnisations, mobilisations collectives, passage par les médias, formes de résolution des disputes alternatives aux dispositifs judiciaires.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 20 min		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 min		

3JTA9008	Séminaire général de méthodologie	Volume horaire 20h	
Méthode du mémoire, de la comparaison et de l'analyse critique			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	20 mn lors de la soutenance du mémoire		
Contrôle dérogatoire et session 2	20 mn lors de la soutenance		

3JTA0008	Soutenance		
Modalités de contrôle			
Contrôle continu			
Contrôle dérogatoire et session 2			

BIBLIOGRAPHIE

Genèse du droit de l'Eglise

Partie 1/1

- *Histoire du Christianisme*, sous la direction de J.-M. Mayeur et al.

I. *Le nouveau peuple (Des origines à 250)*, Paris 2000

II. *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris 1995

III. *Les Églises d'Orient et d'Occident (432-610)*, Paris 1998

- A. de Halleux, *Patrologie et œcuménisme. Recueil d'études*, Louvain 1990 [Compilation d'articles spécialisés sur la théologie trinitaire]

- E. Pagels, *The Gnostic Gospels*, Harmondsworth 1990

Partie 1/2

- J. et D. Sourdel, *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris 2004

- R. Blachère, *Introduction au Coran*, Paris 1991 [Ouvrage de référence]

Partie 2

- J. Gaudemet, *Église et Cité. Histoire du droit canonique*, Paris 1990

- G. Dagron, *Empereur et prêtre. Étude sur le « césaropapisme » byzantin*, Paris 1996 [Livre de référence]

- Y. Sassier, *Royauté et idéologie au Moyen Âge. Bas-Empire, monde franc, France (Ive-XIe siècle)*, Paris 2002

- A. Mardrossian, *La Collection canonique d'Antioche. Droit et hérésie à travers le premier recueil de législation ecclésiastique (Ive siècle)*, Paris 2010 [Monographie spécialisée sur la naissance du droit canonique]

Partie 3

- M. Omara, *La Théorie de khilâfa musulman*, Beyrouth 1977

- H. de Waël, *Le droit musulman*, CHEAM 1989 [Classique]

- A. Aderraziq, *L'islam et les fondements du pouvoir*, éd. La Découverte 1994 [trad. française par A. Filali-Ansary].

- L. Millot, F.-P. Blanc, *Introduction à l'étude du droit musulman*, Paris 2001

- *La Risâla de Ibn Abi Zayd al Qayrawanî*, Al Maktaba al-'Asriyya 2004 [Source fondamentale sur le droit musulman, école malékite]

Théorie des droits fondamentaux

Les documents distribués en cours, ainsi que les travaux qui y sont cités en bibliographie.

Le cours portera en priorité sur les ouvrages et articles suivants:

BOBBIO N. *Le futur de la démocratie*, Paris, Seuil, 2007

CHAMPEIL-DESPLATS Véronique, « Les droits fondamentaux en droit français : genèse d'une qualification », *Droits fondamentaux et droit social*, P. Lokiec, A. Lyon-Caen (dir.), *Dalloz*, collection Thèmes et Commentaires, 2005, p. 11

CHAMPEIL-DESPLATS Véronique, « L'affirmation des droits fondamentaux : quelles significations? Quelles conséquences? », *Cahiers français*, n° 354, février 2010, pp. 19-23

CHAMPEIL-DESPLATS Véronique, « La théorie générale de l'Etat est aussi une théorie des libertés fondamentales », *Jus Politicum*, n° 8, 2012, <http://juspoliticum.com/La-theorie-generale-de-l-Etat-est.html>

GIRARD Charlotte, *Des droits fondamentaux au fondement du droit. Réflexions sur les discours théoriques relatifs au fondement du droit*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. De Republica -9, 2010

HUNT Lynn, *L'invention des droits de l'homme. Histoire, psychologie et politique*, Genève, Markus Haller, 2013

PECES-BARBA MARTINEZ Gregorio, *Théorie générale des droits fondamentaux*, Paris, LGDJ, coll. Droit&Société – 38, 2004

Théorie du droit international

Les documents distribués en cours, ainsi que les travaux qui y sont cités en bibliographie.

Le cours portera en priorité sur les ouvrages et articles suivants:

H. Kelsen, *Théorie générale du Droit et de l'État* (trad. de la *General Theory of Law and State* (Russell & Russell Publishers, New York, 1945, elle-même traduite par A. Wedberg de l'original écrit par Hans Kelsen en allemand aux Etats-Unis) par. B. Laroche, intr. S. L. Paulson, Paris, LGDJ, coll. *La pensée juridique*, 1997, 517 p.

H. Kelsen, *Théorie pure du droit*, 2ème éd. (trad. de la *Reine Rechtslehre* (2^{nde} éd., Verlag Franz Deuticke, Vienne, 1960) par Ch. Eisenmann, avt-propos, préf. à la 1^{ère} et à la 2^{nde} éd. de H. Kelsen, Bruxelles, Bruylant, Paris, LGDJ, coll. *La pensée juridique*, 2010 [1^{ère} éd. en langue fran. : 1962], 367 p.

H. Kelsen, « La naissance de l'Etat et la formation de sa nationalité : les principes ; leur application au cas de la Tchécoslovaquie » [initialement publié dans la *Revue de Droit international*, 1929, vol. 4, 3^{ème} année, pp. 613-641], et « Théorie du Droit international coutumier » [initialement publié dans la *Revue internationale de théorie du Droit* co-fondée par Hans Kelsen, 1939, vol. X, pp. 253-274], in *Ecrits français de Droit international*, éd. et préf. de Ch. Leben, Paris, PUF, coll. *Doctrine juridique*, 2001, respectivement pp. 27-57 et pp. 61-84.

A. Kojève, *La notion d'autorité*, Paris, Gallimard, NRF, coll. *Bibliothèque des idées*, 2004 [1^{ère} éd.; ouvrage écrit en 1942], 208 p.

A. Kojève, *Esquisse d'une phénoménologie du Droit - Exposé provisoire*, Paris, Gallimard, coll. *Tel*, 2007 [1^{ère} éd.: 1981; ouvrage écrit en 1943], 588 p.

F. A. Hayek, *La constitution de la liberté*, trad. de l'anglais (américain) par R. Audouin et J. Garelo avec la coll. de G. Millière, avt-propos de J. Garelo, préf. de Ph. Nemo, Paris, Litec, coll. *L.I.B.E.R.A.L.I.A. – Economie et liberté*, 1994 [1^{ère} éd. en langue française; 1^{ère} éd. en langue anglaise : 1960], 530 p.

F. A. Hayek, *Droit, législation et liberté – Une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique*, trad. de R. Audouin, préf. de Ph. Nemo, Paris, PUF, coll. *Quadrige Grands textes*, 2007 [1^{ère} éd. en langue anglaise : 1973-1979], 947 p.

Séance panoramique sur l'approche critique du droit

- Marx, Sur la question juive, Présentée par Daniel Bensaid, La Fabrique, 2014
- Marx, Les délibérations de la sixième Diète Rhénane, Par un Rhénan. Troisième article (a). Les débats sur la loi relative aux vols de bois, Rheinische Zeitung, 25, 27 et 30 octobre ; 1er et 3 novembre 1842, in Ed. Maximilien Rubel, coll. Pléiade, Gallimard, pp. 235-280
- P. Lascoumes et H. Zander, Du "vol de bois" à la critique du droit : Karl Marx à la "Gazette rhénane" naissance d'une méthode, coll. Philosophie d'aujourd'hui, PUF, 1984, rééd. 1992
- Mikhail Xifaras, "Marx, justice et jurisprudence une lecture des « vols de bois »", Revue Française d'Histoire des Idées Politiques, 2002/1 (N° 15), p. 206 (<http://www.cairn.info/revue-francaise-d-histoire-des-idees-politiques-2002-1-page-63.htm>)
- Daniel Bensaid, "Marx et le vol de bois : du droit coutumier des pauvres au bien commun de l'humanité", Préface à l'édition argentine des textes de Karl Marx sur le vol du bois (<http://danielbensaid.org/Marx-et-levol-de-bois-du-droit>), 1er janvier 2007
- Textes de Evgueni Pashukanis en anglais : <http://www.marxists.org/archive/pashukanis/index.htm> particulièrement The General Theory of Law and Marxism, 1924 (<http://www.marxists.org/archive/pashukanis/1924/law/index.htm>)
- Nicos Poulantzas, L'État, le pouvoir, le socialisme, Paris, PUF, 1978 (rééd. Paris, Les Prairies Ordinaires, 2013)
- Textes de Duncan Kennedy : <http://www.duncankennedy.net> particulièrement <http://www.duncankennedy.net/documents/The%20Critique%20of%20Rights%20in%20cls.pdf> et <http://www.duncankennedy.net/documents/New/Legal%20Intellectuals%20in%20Conversation--Critical%20Legal%20Studies.pdf>
- Mark Tushnet, "Critical Legal Theory (without Modifiers) in the United States", Journal of Political Philosophy, Volume 13, Issue 1, pages 99–112, March 2005 (texte joint)
- OW Holmes Jr, The Path of the Law, en version anglaise (<http://www.gutenberg.org/ebooks/2373>) sinon dans la traduction française d'un membre du CTAD (<http://www.cliothemis.com/Traduction-La-passe-etroit-edu>)
- Pour une critique du droit, coll. "Critique du droit" 1, PU de Grenoble/ François Maspero, 1978
- Michel Miaille, Introduction critique au droit, Maspero 1975 (et plus généralement la collection Critique du droit chez Maspero)
- Michel Miaille, "La critique du droit", revue Droit & société, n°20-21, 1992, pp. 75-92 <http://www.reds.mshparis.fr/publications/revue/html/ds020021/ds020021-06.htm>
- Louis Assier-Andrieu, "La critique du droit comme doctrine – Réflexions à partir de Michel Miaille", in Le droit figure du politique. Mélanges offerts à Michel Miaille, Montpellier, 2009 (texte joint) - Antoine Jeammaud, "Sur 'Critique du droit'" (texte joint)
- Antoine Jeammaud, "La part de la recherche dans l'enseignement du droit", in Jurisprudence - Revue Critique - tome 1 : L'enseignement du droit au début du 21ème siècle. Perspectives critiques, 2010 (texte joint)
- De la critique du capitalisme à la réalisation de la démocratie par le droit ?, Revue Droit & société, n° 76, 2010/3 <http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2010-3.htm>
- Pierre Bourdieu, "La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique", Actes de la recherche en sciences sociales, 1986, Numéro 64, pp. 3-19 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1986_num_64_1_2332
- Pierre Bourdieu, "Les juristes, gardiens de l'hypocrisie collective", in Chazel François et Commaille Jacques (dir.) Normes juridiques et régulation sociale, Paris : LGDJ, collection Droit et société, 1991, p. 9599.
- Pierre Bourdieu, Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992), Raisons d'agir/Seuil, 2012 (nota pp.136, 342, 422, 443, 521, 525, 532, 545, 590)
- Liora Israël, L'arme du droit, Presses de science po, 2009
- Liora Israël, "Le rôle du droit dans la formation des élites : retour sur une thématique centrale des analyses critiques du droit" (<http://www.cliothemis.com/Le-role-du-droit-dans-la-formation>)

Séance Effectivité Efficacité du droit

Ouvrages théoriques :

- J. Dabin, Théorie générale du droit, Dalloz, 1969, section sur « l'outillage technique du droit », p. 265 à 312
H. Kelsen, Théorie pure du droit, Bruylant LGDJ, rééd. ; 1999, « Statique et dynamique du droit », n°15, « Dynamique du droit », n°34
H.L.A. Hart, Le concept de droit, 1976
Max Weber, Économie et société, vol II, 1971, Librairie Plon, 1995, Pocket
J. Rochfeld, Les grandes notions du droit privé, PUF, 2011, « Les limites intrinsèques à l'exercice des droits subjectifs : l'effectivité variable », p. 176
Gisti, Défendre la cause des étrangers en justice, Thèmes et commentaires, Dalloz, 2009
F. Rangeon, « Réflexions sur l'effectivité du droit », in CURAPP, Les usages sociaux du droit, PUF, 1989
E. Serverin, « Quels faits sociaux pour une science empirique du droit ? », Droit et société 50, 2002, <http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe20021page59.htm>
P. Lascombes et E. Serverin « Théories et pratiques de l'effectivité du Droit », Droit et société, 2-1986, <http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/html/ds002/ds002-09.htm>

Séance Théories féministes du droit

- Le genre, une question de droit, Jurisprudence - Revue critique n°2, 2011
BELLEAU Marie-Claire, "Les théories féministes : Droit et différence sexuelle", RTD Civ., n°1, 2001, pp. 1-39
BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, Introduction aux études sur le genre (2è éd. revue et augmentée), Bruxelles, de Boeck, « Ouvertures politiques », 2012
CRENSHAW Kimberlé, "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics", University of Chicago Legal Forum 139-67 (1989). Reprinted in The Politics of Law: A Progressive Critique 195-217 (2nd ed., edited by David Kairys, Pantheon, 1990)
DORLIN Elsa, Sexe, Genre et Sexualités. Introduction à la théorie féministe, Paris, PUF, coll. Philosophies, 2008
FINEMAN Martha, "The Vulnerable Subject: Anchoring Equality in the Human Condition", Yale Journal of Law and Feminism, 2008, vol. 20, n°1
GIRARD Charlotte et HENNETTE-VAUCHEZ Stéphanie, "Théories du genre et théorie du droit", Savoir Agir, n°20, 2012, pp. 53-59
LOCHAK Danièle, "Dualité de sexe et dualité de genre dans les normes juridiques", in Mélanges Andrée Lajoie, Montréal, Thémis, 2008
McKINNON Catharine A., "Feminism, Marxism, Method, and the State: An Agenda for Theory", Signs, Vol. 7, No. 3, Feminist Theory, 1982, pp. 515-544
----- Feminism Unmodified: Discourses on Life and Law, Harvard University Press, 1987
----- Toward A Feminist Theory of The State, Harvard University Press, 1989
NAFFINE Ngaire, Sexing the Subject of Law (co editor with Rosemary J Owens), Law Book Co, North Ryde; Sweet and Maxwell, London, 1997
----- Law and the Sexes: Explorations in Feminist Jurisprudence, Allen and Unwin: 1990, reprinted 1992
----- « The Legal Structure of Self-Ownership Or the self-possessed man and the woman possessed », Journal of Law and Society 25(2) 1998, pp. 193-212.
PATEMAN Carole, Le contrat sexuel [1988], trad. C. Nordmann, La découverte, 2010
----- Contract and Domination (co-author Charles W. Mills). Polity Press, 2007
----- The Disorder of Women: Democracy, Feminism, and Political Theory. Polity Press, 1989
----- Participation and Democratic Theory. Cambridge Univ. Press, 1970

Séance Critical Race Theory

- Extraits du Lloyd's introduction to jurisprudence de M. Freeman / Sélection d'extraits de Duncan Kennedy (The Structure of Blackstone's Commentaries, 1979), Peter Gabel (Reification in Legal Reasoning, 1980), Catharine McKinnon (Difference and Dominance: on Sex Discrimination, 1987) et Christine A. Littleton (Reconstructing Sexual Equality, 1987)
- Derrick Bell, "Brown v. Board of Education and the Interest Convergence Dilemma"
- Kimberlé Crenshaw, "Mapping the Margins, Intersectionality..."
- Dorothy Roberts, "Punishing Drug Addicts Who have Babies: Women of Colors, Equality and the Right of Privacy"
- Darren Hutchinson, "Ignoring the Sexualization of Race: Heteronormativity, Critical Race Theory and Anti-Racist Politics" (spéc. pp. 1-9 ; 100-113)
- BENTHOUMANI-MOLINO Hourya, Race, cultures, identités. Une approche féministe et postcoloniale, PUF, coll. Philosophies, 2015

Théorie générale du droit 2 - Raisonnement

Véronique Champeil-Desplats , *Méthodologies du droit et des sciences du droit*, Paris, Dalloz, collection Méthode juridique, 2014,

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Olympia COQ-VEYSSI

ocoqveys@parisnanterre.fr

Bâtiment F – Bureau 139 bis

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Pour la formation continue :

Service de la formation continue

Bâtiment M

- **Durée du stage** : 6 mois
- **Date du début du stage** : à partir de février
- **Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret **pédagogique précise la mise en œuvre détaillée** des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT (<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34–*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.